



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 25 septembre 2024

## OBJET :

DE-24-09-1-11) DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DES  
MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M. GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240925-lmc1H12430H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 30/09/2024  
Date de Publication : 30/09/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-1 à L.2221-9, L.2221-11 à L.2221-14, R.2221-1 à R.2221-17, R.2221-73 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 février 2016, approuvant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour gérer et exploiter les marchés d'approvisionnement ;

Considérant que le directeur de la régie doit être désigné par le Conseil municipal sur proposition du Maire ;

Considérant que la rémunération du directeur doit être fixée par le Conseil municipal ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 18 septembre 2024,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Désigne Monsieur Guillaume PASCAULT, responsable du service économique et emploi de la ville de Vincennes, en qualité de directeur de la régie des marchés d'approvisionnement.

ARTICLE II : Cette fonction sera exercée en activité accessoire à ses missions et la rémunération sera égale à 5% de son traitement indiciaire de base.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

*Signé*

Le Maire

*Signé*